

Concours dessin anniversaire des réserves

- Règlement enfants **ET** adultes -

Article 1 : Objet

Dans le cadre de l'anniversaire commun des Réserves Naturelles Régionales de Plounérin (22) et du Sillon de Talbert (22), la mairie de Pleubian et Lannion Trégor Communauté organisent un concours de dessin. Il s'agit d'une part de faire découvrir la nature au travers d'œuvres de dessinateurs et d'autre part de participer ainsi à la sensibilisation et à la protection de la nature. Le thème retenu pour tous les âges est « **La rencontre** ».

Article 2 : Les participants et leurs dessins

Ce concours est ouvert à tous, amateurs ou professionnels, quelle que soit leur nationalité.

- La catégorie **enfant** est délimitée de **3 à 15 ans**.
- La catégorie **adulte** est délimitée de **16 ans et plus**.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours. Chaque candidature (**pour la catégorie enfant**) devra être accompagnée d'une attestation parentale les autorisant à participer (modèle fourni en annexe).

Article 3 : Les dessins

Format : Les dessins seront au format A5, A4 ou A3.

Technique : Toutes les techniques de dessin sont autorisées. L'usage de tablettes graphiques est autorisé. **Tout dessin étant reconnu comme créé ou modifié à l'aide de quelque intelligence artificielle ne pourra être retenu par les jurys.**

Article 4 : Modalités de participation

- Les dessins proposés doivent s'inscrire dans le thème :
Thème enfant et adulte : "La rencontre"

Un moment marquant entre vous et un animal, un paysage ou une plante de la réserve.

- Le jury du concours se réserve le droit d'écarter de la sélection toute œuvre ne répondant pas au thème du concours.
- Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai ne pourra être accepté.

- Chaque candidat peut déposer jusqu'à **1 dessin maximum**.
- Pour être validée, la participation au concours dessin requiert la transmission par mail ou papier du dossier d'inscription complet et du dessin original.
 - Soit par mail à l'adresse concoursdessin.anniversaire@gmail.com
 - **Ou** la transmission par dépôt ou par un envoi courrier du dossier d'inscription complet et des dessins originaux à la Réserve naturelle régionale de Plounérin

adresse : Réserve naturelle régionale des "Landes, Prairies, et Étangs de Plounérin", Maison France Service, service rue Louis Prigent 22420 Plouaret

- Les dessins seront scannés pour pouvoir être diffusés sur les réseaux sociaux.
- Les dessins doivent être réalisés sur des feuilles type A5, A4 ou A3 de préférence. Les formats supérieurs au A3 ne seront pas acceptés.
- Les nom, prénom et titre du dessin devront être notés au dos du dessin.
- Les participants doivent transmettre des œuvres dont ils sont les auteurs et doivent pouvoir en apporter la preuve si le jury le lui demande. Au cas où les jurys récompenseraient l'œuvre d'un participant qui n'est pas l'auteur du cliché ou du dessin, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le participant.
- Les participants acceptent que les dessins soient diffusés librement (sans rémunération possible de l'auteur) par la Réserve Naturelle Régionale de Plounérin ou la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram et site internet de la Réserve Naturelle Régionale de Plounérin et de la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert).
- Les dessins lauréats seront conservés par la Réserve Naturelle Régionale de Plounérin ou la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert. L'ensemble des dessins lauréats sera exposé entre le 23 novembre 2026 et le 9 décembre 2026 à la maison du Sillon de Talbert (Pleubian) et pourront faire l'objet d'autres valorisations sous la forme d'expositions pour une durée d'un an. Les dessins pourront être restitués aux auteurs qui en feront la demande à partir du 19 novembre 2027.

Article 5 : Période du Concours

La date de clôture des inscriptions et de réception des dessins est fixée au **19 novembre 2026**.

Article 6 : Processus de sélection

Les prix seront décernés par un jury composé d'agents de la réserve de Plounérin et du Sillon de Talbert, d'un.e professionnel.le du dessin et d'un.e étudiant.e en BTS Gestion et Protection de la Nature de Morlaix travaillant sur le concours dessin dans le cadre de ses études.

Les membres du jury s'appuieront sur quatre critères :

1. La représentation des couleurs/de la lumière des réserves
2. L'originalité de la vision : la capacité de présenter un sujet sous un angle nouveau ou de façon inédite.
3. L'habileté technique : cadrage, originalité, etc.
4. L'impact visuel du dessin : l'effet, la portée du dessin sur la sensibilité ou l'intellect du spectateur.

L'âge du dessinateur sera pris en compte dans l'appréciation de la valeur du dessin produit. 40 dessins seront sélectionnés. Les auteurs de ces dessins seront tous récompensés.

Article 7 : Prix

20 participant.es seront récompensé.es par catégorie, avec trois lots particuliers pour les gagnant.es du podium, contenant notamment du matériel naturaliste, de dessin et des produits des Réserves Naturelles. La valeur des lots varie entre 70 et 180 euros pour la catégorie adulte et entre 30 et 85 euros pour la catégorie enfant, selon le classement sur le podium.

Les lots seront offerts par les Réserves naturelles de Plounérin et du Sillon de Talbert.

Les candidats ne figurant pas sur liste des lauréats sont réputés non sélectionnés. Ces prix ne peuvent pas être réclamés sous une autre forme que celles prévues dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Les lauréats seront annoncés lors l'évènement de rendu le 9 décembre 2026 au Sillon de Talbert. Tout dessin sélectionné permettra de recevoir un lot. Les lots seront à retirer lors de cet évènement ou au siège des Réserves a posteriori et sous rendez-vous. Informations relatives à cet évènement à venir sur le site de la Réserve naturelle de Plounérin et sur les réseaux sociaux.

Article 8 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 9 : Autorisation et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre.

Les organisateurs ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois des mails de transmission. Une demande d'accusé de réception peut être formulée lors du dépôt de candidature.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Dans le cadre du code de la propriété intellectuelle, tel que prévu à l'article L. 121- 1., les participants acceptent d'ores et déjà de concéder, à titre gratuit et non exclusif, les droits de propriété intellectuelle relatifs à ladite contribution ainsi énumérés : le droit d'utilisation et de reproduction pour les besoins promotionnels ou de publicité du concours, le droit de représentation et de diffusion, le droit d'adaptation des photographies pour les réseaux sociaux, sans dénaturer ou porter atteinte aux œuvres, le droit d'utilisation et d'exposition, en reconnaissant la paternité de l'œuvre par la citation du nom de l'auteur.

Les œuvres sont exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu.

Ces utilisations ne peuvent donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement du concours.

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement les Réserves naturelles de Plounérin et du Sillon de Talbert s'engagent à en informer les auteurs et à n'utiliser les œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, chaque participant peut demander, à tout moment, le retrait d'utilisation de son œuvre.

Article 10 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants, l'acceptation du présent règlement et des décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature. La date de clôture des inscriptions et de réception des dessins est fixée au **19 novembre 2026**.

Annexes :



LANNION-TREGOR
COMMUNAUTE
LANNIJOON-TREGER
KUMUNIEZH



Réserve Naturelle
LANDES, PRAIRIES ET
ETANGS DE PLOUNERIN



Réserve Naturelle
SILLON DE TALBERT



CONCOURS DESSIN



Organisé par les **RÉSERVES NATURELLES DE PLOUNÉRIN ET DU SILLON DE TALBERT**

Autorisation parentale la participation d'un mineur, bulletin de participation et acceptation du règlement

Je soussigné (Nom et Prénom)

Père /mère, tuteur légal (rayer les mentions inutiles) de l'enfant

Nom, prénom: _____ Date de naissance : _____

accepte les condition et le règlement du concours dessin organisé par Lannion Trégor Communauté en 2026 et portant sur le thème : La biodiversité locales des Réserves naturelles de Plounérin et du Sillon de Talbert.

J'atteste sur l'honneur que l'enfant (prénom) est bien l'auteur du dessin déposé ou remis et accepte qu'il soit diffusé sur les réseaux sociaux des réserves naturelles de Plounérin et du Sillon de Talbert.

Merci de bien vouloir noter le nom, prénom et numéro de dessin au dos de celui-ci.

Renseignements obligatoires pour valider l'inscription:

Nom du mineur:	Prénom du mineur:
Adresse postale:	
Téléphone:	Adresse mail:
Copyright (par défaut seront indiqués les noms et prénoms des participants):	
Dessin → Nom du fichier:	Titre du dessin:
Légende du dessin:	
Lu et accepté,	Date et signature du représentant legal



CONCOURS DESSIN



Organisé par les **RÉSERVES NATURELLES DE PLOUNÉRIN ET DU SILLON DE TALBERT**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Renseignements obligatoires pour valider l'inscription:

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone:

Adresse mail :

Copyright (par défaut seront indiqués les noms et prénoms des participants):

Dessin →

Titre du dessin :

Légende du dessin :

.....

.....

.....

.....

.....

Date:

Signature: